

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Date : LUNDI 4 DECEMBRE 2017

Année scolaire : **2017 - 2018**

Numéro de séance : **3**

Date de transmission de la convocation aux membres : **23 novembre 2017**

1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Présidente : **Eliane LONGEVILLE**

Secrétaire de séance : **Marie PAIREL, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **20**

Ordre du jour

I – Fonctionnement général

1° Journée de solidarité

II – Vie pédagogique et éducative

1° Rapport annuel 2016-2017

2° Convention avec GAIA (action sur le harcèlement)

III – Vie budgétaire et financière

1° Budget 2018

IV – Questions diverses

1° Des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

a) La mission de coordination des agents départementaux

b) Préparation de la rentrée 2018 : demande de rétablissement de la section européenne espagnol

Annexes :

Annexe 1 : Rapport annuel 2016-2017

Annexe 2 : Convention avec GAIA

Annexe 3 : Budget 2018

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Lundi 04 décembre 2017

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P [α]	A [α]	E [α]	Nom - Prénom	P [α]	A [α]	E [α]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LONGEVILLE	X						
	Proviseur ou principal adjoint	M. SANCHEZ-OPERIOL	X						
	Adjointe Gestionnaire	Mme CAMPS	X						
	C.P.E.	Mme CORBET	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA								
ELUS LOCAUX	Collectivité de Rattachement	Mme VERGNON		X	X				
		M. QUILLET		X	X				
	Groupement de communes	M. GAILLARD		X	X				
	Commune siège	Mme DEVAUX RIBOT	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE		M. BONNIN	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. BRONDEAU		X	X	M. PROU	X		
		Mme COLPAERT		X	X	Mme PAIREL	X		
		M. GOUE	X						
		M. GUYON	X						
		M. HANOTE		X	X				
		M. PAULZE	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme FOUCAUD		X	X				
		Mme PENAUD	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme CANARD		X	X	Mme STEIGER	X		
		Mme GARANDEL		X	X	M. Masion	X		
		Mme MOA		X	X	Mme CLOIX	X		
		Mme CORMOULS-HOULES	X						
		MME BAUDE	X						
		Mme CHERBONNEL	X						
	Elèves	Alix IHALA	X						
		Avril DANNA		X	X	Hermance GUILLOT	X		

[α] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

Madame la Principale ouvre la séance à 18 heures. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer : 20 personnes sont présentes et un invité Monsieur MATHIEU, Agent comptable.

Madame la Principale présente les excuses de Madame VERGNON et de Monsieur QUILLET, représentants de la collectivité de rattachement, de Monsieur GAILLARD, représentant de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et de Madame FOUCAUD, représentante des personnels ATOSS.

Madame PAIREL, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation assure le secrétariat de séance.

Les représentants des parents d'élèves font remarquer que les suppléants n'ont pas reçu les documents.

Madame la Principale répond que les invitations et les documents sont adressés aux membres titulaires. Au cours de la réunion, tous les documents seront remis sous format papier.

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 14 novembre 2017, ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

En réponse à une question posée lors du Conseil d'Administration précédent, **Madame la Principale** précise que les procès-verbaux des CA peuvent être publiés sur le site du collège sous format Pdf (sous réserve d'approbation par le Conseil d'Administration).

Madame la Principale présente l'ordre du jour du Conseil d'Administration. Elle propose de le compléter avec deux questions diverses des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.

I – Fonctionnement général

1° Journée de solidarité

II – Vie pédagogique et éducative

1° Rapport annuel 2016-2017

2° Convention avec GAIA (action sur le harcèlement)

III – Vie budgétaire et financière

1° Budget 2018

IV – Questions diverses

Des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

- a) La mission de coordination des agents départementaux
- b) Préparation de la rentrée 2018 : demande de rétablissement de la section européenne espagnol

L'ordre du jour, ainsi complété, est voté à l'unanimité.

I – Fonctionnement général

1° Journée de solidarité

Madame la Principale rappelle l'obligation légale (loi du 30 juin 2004) de fixer une journée de solidarité (7 heures de travail supplémentaires) pour l'année scolaire 2017-2018 ; comme l'ensemble des secteurs d'activités de la Nation, l'Éducation Nationale s'associe à l'effort de solidarité.

Madame la Principale informe les membres du Conseil d'Administration de la proposition d'utiliser la journée de solidarité pour organiser une journée "Portes ouvertes". La date retenue est le samedi 10 mars 2018. Cette action s'inscrit dans un projet global de valorisation de l'établissement.

L'équipe de direction effectuera, comme l'an passé, une présentation de l'établissement dans toutes les écoles primaires de l'Île de Ré ; les professeurs volontaires pourront les accompagner. Ces rencontres sont prévues fin janvier, début février 2018.

La réalisation d'une plaquette, financée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, est en cours. Un premier groupe de travail s'est réuni vendredi 1er décembre 2017. L'objectif est de disposer de ce document lors des portes ouvertes de l'établissement mais également lors des rencontres dans les écoles primaires.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

II – Vie pédagogique et éducative

1° Rapport annuel 2016-2017 (Annexe n° 1)

Madame la Principale précise que le rapport annuel est un état des lieux pour une année scolaire et une auto évaluation des actions menées par l'établissement dans le cadre qui lui est fixé par : le contrat d'objectifs de l'établissement, le projet du réseau Eclore et le projet académique. Dans l'académie de Poitiers, le rapport annuel fait l'objet d'une application numérique.

Madame la Principale propose de présenter aux membres du Conseil d'Administration la synthèse du rapport annuel 2016-2017 (**Annexe n° 1**).

Madame la Principale lit et commente le document. Elle répond en même temps aux questions posées par les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

2° Convention avec GAIA (action sur le harcèlement) (Annexe n° 2)

Madame la Principale présente la convention de partenariat avec l'association GAIA qui doit intervenir au collège auprès des élèves de 4^{ème} sur le thème du harcèlement et demande l'autorisation du Conseil d'Administration pour la signer.

C'est une association qui a l'habitude d'intervenir en milieu scolaire et qui propose deux spectacles « **Voyez c'que j'veux dire** » sur le thème du harcèlement. La date retenue est le vendredi après-midi du 12 janvier 2018. Le coût de l'intervention est de 925 € avec un financement par la CDC à hauteur de 80 % (20 % par le collège). Les parents d'élèves pourront assister à cette intervention s'ils le désirent.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

III – Vie budgétaire et financière

1° Budget 2018 (Annexe n° 3)

Madame la Principale rappelle le rapport de présentation du budget 2018 adressé à chaque membre du Conseil d'Administration ainsi que le montant de la dotation Globale de Fonctionnement reçue du Conseil Départemental 17 pour 2018 : 109 446 euros contre 111 065 euros en 2017, soit une baisse de 1,46 %.

Madame l'Adjointe Gestionnaire rappelle en préambule que "le budget de l'EPL est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses". Elle présente ensuite la procédure d'élaboration du budget, puis la structure du budget (3 services généraux et 2 services spéciaux).

Madame l'Adjointe Gestionnaire précise que le budget est élaboré pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et qu'il y a des difficultés à faire coïncider les 2 calendriers : budgétaire et scolaire.

Madame l'Adjointe Gestionnaire donne le détail du budget prévisionnel 2018. Elle précise que l'établissement reçoit des dotations des collectivités territoriales et de l'État.

Madame l'adjointe Gestionnaire présente le SRH (Service Restauration Hébergement) et détaille le mode de calcul ; elle rappelle les tarifs 2018 votés au Conseil d'Administration du 27 juin 2017 ainsi que le montant des charges communes fixé à 15 %.

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente les autres subventions : de la CDC, de l'État, de l'ASP pour les contrats CUI, de la MDPH, ainsi que les autres recettes : dons (Lions'club : 2 000 euros pour une représentation théâtrale pour les élèves de 4^{ème} et Rotary'club : 1 000 € pour les deux séjours linguistiques), legs, contribution des familles et autres produits (location des salles....).

La CDC a fixé des objectifs : pour toute action, la CDC assure 80 % du règlement, le collège doit financer les 20 % restants.

Intervention **d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation** concernant la subvention de la CDC. La condition 80 % / 20 % de financement propre « demandée » par la communauté de communes a des effets « pervers » que l'on constate après quelques années de fonctionnement.

Devant l'impossibilité et/ou la très grande difficulté de le faire, cela grève le budget alloué à certaines disciplines pour son financement de l'année. Chaque collègue sera-t-il amené à choisir entre créer, s'investir dans des projets et garder des moyens pour sa matière ?

Intervention du **représentant de l'association Ré clé ré**. La CDC verse une subvention de 12 000 € à l'association pour les enfants du collège, à ajouter au 15 500 € précédemment cités. La CDC verse aussi une subvention très importante pour permettre aux jeunes du collège de bénéficier de cette activité.

Pour bénéficier de 15 500 € de subventions, ces dernières doivent correspondre désormais à 80 % du total du budget « projet » soit un total de 15 500 : 0,80 = 19.375€ et donc, à la nécessité pour les professeurs, de trouver près de 4.000€ par des actions (qui reviennent parfois à faire participer les familles de manière détournée).

20 h : départ de Madame la Conseillère Principale d'Education.

Madame l'Adjointe Gestionnaire précise les recettes du service ALO (Administration et Logistique) et du service AP (Activités Pédagogiques).

Madame l'Adjointe gestionnaire poursuit avec la présentation des dépenses prévisionnelles.

La ligne travaux du propriétaire disparaît. Les travaux seront réalisés par l'équipe mobile des adjoints techniques du département.

Intervention **d'un représentant des parents d'élèves** sur les détecteurs biométriques pour l'entrée au self. Pour l'instant, les tarifs ne sont pas encore bien connus mais il s'avère que cette installation sera en doublon avec celle que nous possédons actuellement, comme le constate Monsieur MATHIEU, Agent comptable, dans la mesure où il faut l'accord de chaque famille pour le remplacement de la carte par un système biométrique.

Dépenses AP : **Madame l'Adjointe Gestionnaire** explique que le budget AP est en déséquilibre en raison du financement de la participation aux frais des accompagnateurs aux deux séjours linguistiques qui fera l'objet d'un prélèvement sur les fonds de réserve pour un montant de 2 852 euros.

Dépenses : baisse des dépenses d'affranchissement grâce aux envois par mail.

Concernant les fonds sociaux, suite à une remarque **d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation**, il est répondu qu'une dotation comme les fonds sociaux n'est acquise que si on la dépense. Maintenant, on constate plutôt que des familles en auraient l'utilité mais n'osent pas ou ne déposent pas de dossier malgré l'information donnée.

Devant l'absence de remarques supplémentaires, **Madame la Principale** propose de passer au vote du budget 2018 :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1

20 h 26 : départ de Monsieur MATHIEU, Agent comptable.

IV – Questions diverses

Des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

a) La mission de coordination des agents départementaux :

« Pour permettre à l'ensemble des agents de service de pouvoir gagner en coordination, est-il possible d'envisager la nomination d'un coordonnateur d'équipe ? Cette mission, bien que régulièrement remplie, a disparu officiellement depuis le départ en retraite de l'Agent Chef en juin 2016. Elle est indispensable, notamment, lors d'un remplacement ou de l'arrivée d'un nouvel agent.

D'autre part, cette équipe donne une totale et réelle satisfaction à toute la communauté du collège et contribue, entre autre, à la qualité d'accueil des élèves autant pour le service de nettoyage de salles que pour la qualité indéniable du service de restauration.

N'est-il pas envisageable, en cette fin d'année, qu'une prime de reconnaissance professionnelle soit attribuée aux uns et aux autres en fonction de leur ancienneté et de leurs implications respectives ? »

Madame la Principale répond :

L'agent de maintenance, parti en retraite le 31 août 2016, avait pour mission de coordonner les agents de service.

Afin d'anticiper les départs en retraite de 3 agents, dont l'agent de maintenance coordonnateur, Madame l'Adjointe Gestionnaire et Madame la Principale ont demandé la tenue d'une réunion au Conseil Départemental avec les services concernés (DIL et DRH).

Le 13 juillet 2016, cette réunion a eu lieu avec les services concernés du Conseil Départemental. Au cours de cette réunion, la nécessité de maintenir la mission de coordination à partir du 1^{er} septembre 2016 a été posée. Cette mission était d'autant plus importante qu'une grande partie de l'équipe allait être renouvelée. Nous avons eu l'accord oral du maintien de cette mission et notre proposition de coordonnateur a reçu l'assentiment des membres présents.

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, cet agent a exercé la mission de coordonnateur au sein de l'établissement. Cependant, l'établissement n'a reçu aucune confirmation écrite. A plusieurs reprises, nous avons interpellé le Conseil Départemental pour avoir une validation officielle. Il nous a même été conseillé d'en faire état lors de l'évaluation de l'intéressé, ce qui a été fait en octobre 2016.

Aucune suite n'a été donnée à nos multiples demandes. A partir du 1^{er} janvier 2017, l'agent concerné nous a fait savoir qu'il ne continuerait pas d'effectuer cette mission sans reconnaissance officielle.

Interpellé à nouveau, le Conseil Départemental nous a alors fait savoir que cette mission était destinée à disparaître progressivement dans les collèges. Lors d'une réunion au collège, un responsable du Conseil Départemental en a informé officiellement l'agent concerné. Ce même jour, une demande d'attribution de prime exceptionnelle pour l'agent a été faite et appuyée par un rapport écrit afin de rémunérer le travail effectué durant 4 mois.

A ce jour, à la connaissance de l'équipe de direction, aucune prime n'a été versée pour cette mission.

Madame la Principale rappelle que les primes sont attribuées par le Conseil Départemental, autorité hiérarchique des agents. La direction du collège est l'autorité fonctionnelle.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation précise que cette question s'adressait en priorité à Madame la Conseillère Départementale mais elle est absente.

Le Conseil Départemental fait le choix de remplacer les départs en retraite ou en en mutation par des personnels avec un statut de contractuel (contrat précaire) ; la direction de l'établissement regrette cette situation qui fragilise l'équipe.

Pour cette question, les représentants des parents d'élèves ont été particulièrement à l'écoute et comprennent les risques de démotivation de l'équipe qui jusque-là donne entière satisfaction ; ils souhaitent agir.

b) Préparation de la rentrée 2018 : demande de rétablissement de la section européenne espagnol

« Suite aux ajustements ministériels concernant la réforme du collège, les sections européennes ont été rétablies à partir du niveau 4^{ème}. Au collège Les Salières, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018, le rétablissement de la section européenne espagnol est-il envisagé ? N'y a-t-il pas nécessité d'anticiper ? »

Madame la Principale répond que pour la rentrée 2018, la possibilité de mettre en œuvre un enseignement de langue et culture européenne s'appuyant sur l'espagnol va être envisagée. Un conseil pédagogique sera réuni début janvier pour débattre de cette question.

Un contact a été pris dans la semaine avec l'IA-IPR qui coordonne la carte des langues dans l'académie de Poitiers.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation espèrent que cette option sera accordée et que les moyens nécessaires à son fonctionnement (2 heures) seront ajoutés à la DGH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

La Secrétaire :



M. PAIREL

La Présidente :



E. LONGEVILLE